

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
Séance du 24 mars 2025**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Procuration	0
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
Le 17 mars 2025  
Date d'affichage  
Le 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars, à 16h à la mairie d'Aubiet, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Francis IDRAC, Guy LAREE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Alain BERTHET, Alain SCUDELLARO

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

**D2025\_03\_07 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024**

Le président rappelle qu'en application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le compte financier unique (CFU) entre dans sa phase de généralisation à compter de l'exercice 2024.

Considérant que le PETR Pays Portes de Gascogne applique le référentiel M57 et qu'il transmet par voie numérique ses documents budgétaires à la préfecture, il peut basculer au CFU pour l'exercice 2024.

Ce compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14, relatif à la désignation d'un président autre que la président du PETR pour présider au vote du compte financier unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, .

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif au vote du compte financier unique,

VU le compte financier unique pour l'exercice 2024 du PETR Pays Portes de Gascogne annexé,

Considérant que Monsieur Jean-Luc SILHERES a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique,

Considérant que Monsieur Ronny GUARDIA MAZZOLENI s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Luc SILHERES pour le vote du compte financier unique,

Les membres du Conseil Syndical examine le compte financier unique qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>DEPENSES</b>			
Prévu	168 611.58	684 857.90	853 469.48
Réalisé	25 099.29	411 614.29	436 713.58
Reste à réaliser	0.00	0.00	0.00
<b>RECETTES</b>			
Prévu	168 611.58	684 857.90	853 469.48
Réalisé	81 069.66	459 734.11	540 803.77
Reste à réaliser	50 349.00	0.00	50 349.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>Excédent 55 970.37</b>	<b>Excédent 48 119.82</b>	<b>Excédent 104 090.19</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat clôture 2024
INVESTISSEMENT	37 192.92	55 970.37	93 163.29
FONCTIONNEMENT	155 718.40	48 119.82	203 838.22
<b>TOTAL</b>	192 911.32	104 090.19	297 001.51

**LE CONSEIL SYNDICAL,**  
**L'exposé de Monsieur Jean-Luc SILHERES entendu,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE à l'unanimité moins la voix de M. Ronny GUARDIA MAZZOLENI,**

- **de voter** le compte financier unique (CFU) 2024 du PETR Pays Portes de Gascogne et d'arrêter les comptes tels que présentés ci-dessus.

*Fait et délibéré le 24 mars 2025  
 Pour extrait certifié conforme et rendu  
 exécutoire après dépôt en Préfecture*

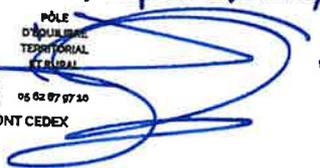
Le **03 AVR. 2025**

Le secrétaire de séance,  
 Gérard ARIES

Le Président,  
 Ronny GUARDIA MAZZOLENI



**PAYS  
 PORTES DE  
 GASCOGNE**  
 PÔLE  
 D'OUTRE-MER  
 TERRITORIAL  
 ET RURAL  
 05 62 87 97 20  
 85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
Séance du 24 mars 2025**

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
Le 17 mars 2025  
Date d'affichage  
Le 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars, à 16h à la mairie d'Aubiet, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Francis IDRAC, Guy LAREE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Alain BERTHET, Alain SCUDELLARO

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

**D2025\_03\_08**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BP 2025**

VU les articles L2311-5, R2311-11 et R2311-12 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Syndical, après avoir approuvé le compte financier unique 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	48 119.82
- Un excédent reporté de	155 718.40
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	<b>203 838.22</b>
- Un excédent d'investissement de	<b>93 163.29</b>
- Un excédent des restes à réaliser de	50 349.00
Soit un excédent de financement de	143 512.29

Constatant, que le compte financier unique ne présente pas de besoin de financement de la section d'investissement,

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**  
**L'exposé entendu,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité**

**-d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 :	Excédent	203 838.22
Affectation complémentaire en réserve ( <b>compte 1068</b> )		<b>0.00</b>
Résultat reporté en fonctionnement ( <b>002</b> )	Excédent	<b>203 838.22</b>
Résultat d'investissement reporté ( <b>001</b> )	Excédent	<b>93 163.29</b>

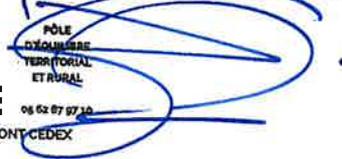
*Fait et délibéré le 24 mars 2025  
Pour extrait certifié conforme et rendu  
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **03 AVR. 2025**

**Le secrétaire de séance,  
Gérard ARIES**

**Le Président,  
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**

**PAYS  
PORTES DE  
GASCOGNE**  
86 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX





**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL**  
**Pays Portes de Gascogne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 24 mars 2025**

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
Le 17 mars 2025  
Date d'affichage  
Le 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars, à 16h à la mairie d'Aubiet, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Francis IDRAC, Guy LAREE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Alain BERTHET, Alain SCUDELLARO

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

**D2025\_03\_09 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

VU le code général des collectivités territoriales,

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté par le PETR, le Conseil Syndical a adopté la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% sur les 2 sections.

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Syndical du 3 mars 2025 et qui a fixé les grands axes budgétaires pour 2025.

Le budget primitif du PETR Pays Portes de Gascogne, qui est soumis à l'approbation du Conseil Syndical est équilibré comme suit :

**Section de fonctionnement 767 456.07 € (en 2024 : 684 857.90 €)**

**Section d'investissement 199 133.16 € (en 2024 : 168 611.58 €)**

BP 2025 – vue d'ensemble pour le fonctionnement

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 032-200048593-20250324-D2025\_03\_09-DE



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	351 597.75	70	Produits de services, domaine et vente	8 250.00
012	Charges de personnel	338 610.00	74	Dotations et participations	537 391.00
014	Atténuations de produits	13 125.00			
65	Autres charges de gestion courante	5 625.00	75	Autres produits de gestion courante	3 005.00
66	Charges financières	5 000.00	002	Excédent de fonctionnement reporté	203 838.22
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>713 957.75</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>752 484.22</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b> (dotations aux amortissements)		<b>53 498.32</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b> (Subventions d'investissement transférées au compte de résultat)		<b>14 971.85</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>767 456.07</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>767 456.07</b>

BP 2025 – vue d'ensemble pour l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit d'investissement reporté	0.00	001	Excédent d'investissement reporté	93 163.29
20	Immobilisations incorporelles	0.00	10	Dotation FCTVA	2 122.55
21	Immobilisations corporelles	184 161.31	13	Subventions (reste à réaliser)	50 349.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>184 161.31</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>145 634.84</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b> (Subventions d'investissement transférées au compte de résultat)		<b>14 971.85</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b> (dotations aux amortissements)		<b>53 498.32</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>199 133.16</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>199 133.16</b>

**LE CONSEIL SYNDICAL,  
L'exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité,**

- **de voter** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025, telles que présentées ci-dessus,
- **de voter** les crédits par nature,
- **d'autoriser** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles, taux maximal autorisé,
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

*Fait et délibéré le 24 mars 2025  
Pour extrait certifié conforme et rendu  
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **03 AVR. 2025**

Le secrétaire de séance,  
Gérard ARIES

**PAYS  
PORTES DE  
GASCOGNE**

85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

Le Président,  
Tony GUARDIA MAZZOLENI

MAIRIE  
D'OLIVE  
TERRITORIAL  
ET RURAL  
05 62 87 07 11



**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL**  
**Pays Portes de Gascogne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 24 mars 2025**

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
Le 17 mars 2025  
Date d'affichage  
Le 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars, à 16h à la mairie d'Aubiet, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Francis IDRAC, Guy LAREE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Alain BERTHET, Alain SCUDELLARO

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

**D2025\_03\_10 ADHESION A LA MISSION RGPD DU POLE ASM DU CDG 32**

Le président rappelle à l'assemblée que le règlement général sur la protection des données (RGPD), a imposé un volume important d'obligations aux collectivités, destinées à prendre en compte l'adaptation aux nouvelles réalités numériques et le renforcement des obligations de transparence, de responsabilité et de respect des droits des personnes.

Considérant que le Pays Portes de Gascogne doit se mettre en conformité avec ce règlement.

Le président informe que le Centre de Gestion propose deux options d'accompagnement afin de permettre cette mise en conformité :

1. La mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) par le Centre de Gestion
2. L'accompagnement du DPD, désigné au sein de l'équipe du Pays.

Considérant que la désignation d'un délégué au sein de l'équipe technique du Pays, semble compliquée au regard des missions et des compétences des agents.

L'option de mutualiser un délégué avec le Centre de Gestion apporterait la solution pour pouvoir répondre aux obligations de ce règlement.

Afin de mettre en œuvre ce nouveau service du Centre de Gestion, il convient de signer une convention d'adhésion entre les deux parties. Cette convention définit les engagements de chaque partie et fixe le coût annuel de ce service à 200 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

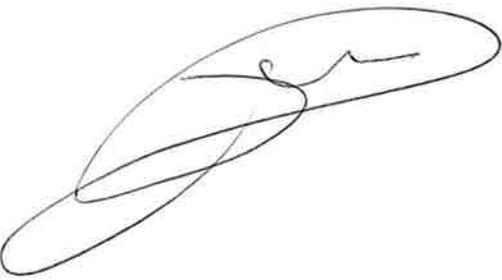
**LE CONSEIL SYNDICAL,**  
**L'exposé entendu,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE à l'unanimité,**

- **de retenir** la première option telle que présentée ci-dessus,
- **d'autoriser** le président à signer la convention relative à l'adhésion à la mission Délégué mutualisé à la protection des données entre le PETR Pays Portes de Gascogne et le Centre de Gestion.

*Fait et délibéré le 24 mars 2025*  
*Pour extrait certifié conforme et rendu*  
*exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **03 AVR. 2025**

**Le secrétaire de séance,**  
**Gérard ARIES**



**PAYS**  
**PORTES DE**  
**GASCOGNE**

86 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

**Le Président,**  
**Ronny GUARDIA MAZZOLENI**



PÔLE  
D'ÉQUILIBRE  
TERRITORIAL  
ET RURAL  
05 62 07 07 10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
Séance du 24 mars 2025**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
Le 17 mars 2025  
Date d'affichage  
Le 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars, à 16h à la mairie d'Aubiet, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Thierry CAMBOURNAC, Francis IDRAC, Guy LAREE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascàle TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Alain BERTHET, Alain SCUDELLARO

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

**D2025\_03\_11 ACCOMPAGNEMENT AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ŒUVRE  
ART ET ENVIRONNEMENT « SUITE DE PAN »**

Il est exposé à l'assemblée que le Pays Portes de Gascogne perçoit un soutien financier de la Drac Occitanie pour la mise en œuvre de projets d'Education Artistique et Culturelle sur son territoire dans le cadre de sa convention CGEAC.

Les abords de l'œuvre Suite de Pan ont été modifiés en profondeur par les travaux réalisés en lien avec la restauration d'une digue située en zone inondable, et nécessitent une restauration.

Cette œuvre traite des questions de biodiversité à sauvegarder. Des actions de médiation artistique en lien avec cette problématique sont régulièrement organisées sur le site par la chargée de mission EAC du PETR Pays Portes de Gascogne.

Les abords de l'œuvre sont donc intrinsèquement liés au sens de l'œuvre. La mairie de Fleurance souhaite donc restaurer ce lieu de nature grâce à un projet artistique, botanique et pédagogique. Ce projet s'adresse au tout public mais se construit plus particulièrement avec les jeunes du conseil municipal ainsi qu'avec les collégiens sur une période de 4 ans de leur 6<sup>ème</sup> à leur 3<sup>ème</sup>.

Il est proposé à l'assemblée que le Pays Portes de Gascogne apporte un accompagnement dans la réalisation de ce projet qui vise à qualifier les Itinéraires Artistiques.

L'aide financière proposée est de 2 000 euros dans le cadre du financement DRAC 2025 du projet culturel du Pays Portes de Gascogne.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité moins la voix de M. Ronny GUARDIA MAZZOLENI,**

- **de valider** la participation au projet d'aménagement des abords de « Suite de Pan » à hauteur de 2 000 €,

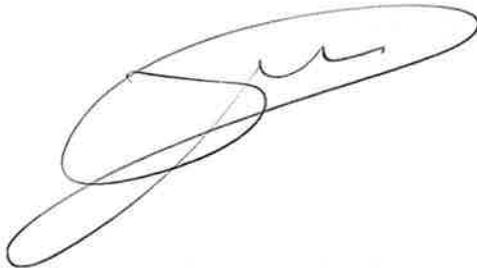
- **d'autoriser** le président à signer tout acte afférent à l'attribution de cette participation.

*Fait et délibéré le 24 mars 2025*

*Pour extrait certifié conforme et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **03 AVR. 2025**

**Le secrétaire de séance,  
Gérard ARIES**



**PAYS  
PORTES DE  
GASCOGNE**  
65 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

PÔLE  
D'ÉQUILIBRE  
TERRITORIAL  
ET RURAL

05 62 87 27 27

**Le Président,  
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**

